



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°10

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER POUR LE FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION ET L'APAISEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE-BOURG D'AMPLEPUIIS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27

membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 10

Délibération comportant

3 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

21/03/26

Publication le :

21/03/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre février deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Thierry THOLIN (à Nathalie CHANFRAY), Sandrine DEVEAUX (à René PONTET), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

Le ou les membres absent(s) : Thierry THOLIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'appel à candidature lancé par la Région le 31 mars 2022 pour sélectionner les GAL LEADER Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° COR 2023-268 du 28 septembre 2023 portant approbation de la convention de portage pour le programme européen LEADER 2023/2027 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances-affaires générales réunie le 09/02/2026

La candidature commune de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), de la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB) et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) - qui regroupe les Communautés de communes du Pays de L'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon - à la programmation LEADER (liaison entre action de développement de l'économie rurale) 2023/2027 a été retenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion, et notifiée le 5 mai 2023.

Amplepuis, commune membre de la COR, peut donc solliciter des financements du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) du programme LEADER.

Il est proposé de solliciter une subvention LEADER pour le financement du projet suivant : réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement du centre-bourg, au titre de la fiche action n°1 « Proposer des services de qualité et de proximité dans nos villages pour en faire des espaces de vie attractifs », et de l'appel à projet n°1.5 correspondant « Aménagement des centres bourgs pour en faire des lieux d'habitat attractifs et adaptés à l'évolution des usages et des besoins » (références PDA : 501- AURGAL011-FA1-AAP1.5), sous réserve de publication au 1^{er} mars 2026.

Amplepuis incarne les défis et les opportunités des petites villes rurales en matière d'enjeux démographiques (une population vieillissante), des enjeux économiques (une situation de proximité en centre bourg), et des enjeux de mobilité (un centre bourg au tissu urbain dense, des rues étroites qui rendent difficile la cohabitation des différents modes de transport et une dépendance forte à l'automobile).

Lauréate du programme Petite Ville de Demain en 2021 et reconnue comme pôle structurant du territoire, Amplepuis porte depuis de nombreuses années une stratégie de revitalisation basée sur un plan guide qui identifie des projets d'intérêt majeurs.

L'un d'eux est la requalification des rues et des espaces publics du centre bourg, dont les revêtements sont vieillissants, et qui n'est plus adapté aux enjeux actuels : en donnant la priorité aux véhicules motorisés, il ne permet pas un partage équilibré avec les autres usagers, comme les piétons et les cyclistes, il n'est pas non plus adapté aux périodes de fortes chaleurs, accentuées par le changement climatique.

En 2024, Amplepuis a testé avec succès des aménagements temporaires dans son centre-ville, dans le cadre de l'appel à projets « *Marche du quotidien* » de l'ADEME. Forte de cette expérimentation, Amplepuis souhaiterait à présent requalifier son centre bourg de manière pérenne. Elle souhaite pour cela confier à un maître d'œuvre une mission complète, de l'étude au suivi de chantier. La mission de maîtrise d'œuvre poursuivra trois objectifs complémentaires :

- Instaurer une zone de rencontre à 20 km/h sur un périmètre de 4 000 m², couvrant la rue Centrale, la place Général de Gaulle et la rue de l'Hôtel de Ville via une signalétique renforcée aux entrées/sorties (panneaux, marquages au sol), des dispositifs de modération (radars pédagogiques, revêtements différenciés) pour inciter au respect des limitations.
- Améliorer le confort des piétons et des cyclistes via des cheminements sécurisés (élargissement des trottoirs, suppression des obstacles) et une accessibilité universelle (guidage pour malvoyants, caniveaux centraux) ;
- Préserver l'équilibre économique en réorganisant les stationnements et en conservant des stationnements de courte durée.

Amplepuis sollicite ainsi une subvention LEADER de **49 000 €**. L'étude, d'une durée prévisionnelle de 24 mois, devrait débuter en avril 2026 et s'achever en avril 2028.

Les dépenses prévisionnelles étant estimées à **129 700 € HT**, le reste à charge serait de **80 700 € HT**.

Le tableau ci-dessous synthétise le plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Financier	Montant	Taux
Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement du centre-bourg d'Amplepuis	129 700 € HT	Programme LEADER (FEADER)	49 000 €	37,8 %
		Autofinancement Amplepuis	80 700 €	62,2 %
TOTAL	129 700 € HT	TOTAL	129 700 € HT	100 %

Le projet participe aux deux principaux objectifs de l'AAP « centre-bourg » :

- Transition écologique de l'aménagement urbain : la requalification a pour but d'adapter le centre-bourg aux effets du changement climatique, notamment les périodes de forte chaleur, en intégrant des espaces de fraîcheur via une végétalisation ponctuelle des espaces publics et des rues ;
- Rénovation et adaptation des centres-bourgs aux réalités actuelles : la requalification a pour but de rendre le centre-bourg et ses commerces plus attractifs pour les piétons et cyclistes et d'améliorer le cadre de vie des habitants en abaissant la circulation motorisée à 20 km/h, et en retravaillant les espaces publics et les rues commerçantes.

- 1 – VALIDE** l'action « étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement de la traversée du centre-bourg d'Amplepuis » et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- 2 – SOLLICITE** le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre de la programmation LEADER pour l'opération « étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement de la traversée du centre-bourg d'Amplepuis » à hauteur de 49 000,00 €, soit 37,8 % des dépenses HT prévisionnelles ;
- 3 - PREND** en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;
- 4 - DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2026 ;
- 5 - MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

